

DECRET N° 85-24 du 6 Février 1985

portant ratification du Traité d'Extradition signé le 10 Décembre 1984, à Lagos (Nigéria), entre la République Populaire du Bénin, la République du Ghana, la République Fédérale du Nigéria et la République Togolaise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU L'ordonnance N°-77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 85-001 du 3 Janvier 1985 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour autorisation de ratification, du Traité d'Extradition signé le 10 Décembre 1984, à Lagos (Nigéria), entre la République Populaire du Bénin, la République du Ghana, la République Fédérale du Nigéria et la République Togolaise,
- VU La décision N° 85-03/ANR/CP/P du 22 Janvier 1985 autorisant la ratification du Traité d'Extradition signé le 10 Décembre 1984 à Lagos (Nigéria), entre la République Populaire du Bénin, la République du Ghana, la République Fédérale du Nigéria et la République Togolaise,

D E C R E T :

Article 1er. - Est ratifié le Traité d'Extradition signé le 10 Décembre 1984, à Lagos (Nigéria), entre la République Populaire du Bénin, la République du Ghana, la République Fédérale du Nigéria et la République Togolaise et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Février 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

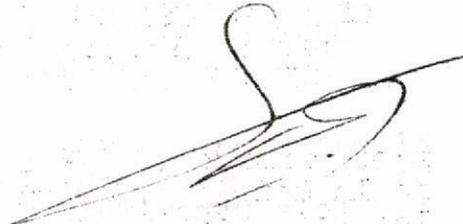
Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Ad-
ministration Territoriale

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,



Edouard ZODEHOUGAN



Frédéric AFFO

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,



Didier DASSI

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 SPD 2
MAEC-MISPAT-MJIEPSEP 12 AUTRES MINISTERES 12 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 IGE
ET SES SECTIONS 4 DCCT-GDE-CHANC.-ONEPI 3 BN-DAN 4 PREFETS 6 UNB-
FASJEP 2 JORPB 1 REP. TOGOLAISE-REP. DU GHANA-REP. FED. NIGERIA 6.-